

ETAMPES



LIVRET D'ACCUEIL



RÉSIDENCE

Clairefontaine

RÉSIDENCE AUTONOMIE
POUR PERSONNES ÂGÉES

19, promenade des Prés
91150 ETAMPES

Tél. : 01 64 94 32 29

residence.clairefontaine@mairie-etampes.fr



Une Résidence accueillante

La Résidence Clairefontaine dispose de :

- 73 logements dont 68 studios et 5 F2,
- d'un espace d'animations,
- d'une salle de restauration,
- des places de stationnement pour les Résidents.

Proche du Centre-Ville

La Résidence Clairefontaine est située à proximité du Centre-Ville facilitant ainsi l'accès aux commerces et aux services publics.

Elle offre à la fois les avantages de la ville et la tranquillité d'un quartier agréable à vivre.



Une offre de service adaptée

La notion forte d'accompagnement personnalisé développée par la Résidence Clairefontaine a plusieurs objectifs : celui de répondre aux besoins et attentes des Résidents, d'améliorer sans cesse leurs conditions et leur cadre de vie, de veiller au respect de leurs droits mais surtout de

leur permettre, **grâce à un soutien permanent de rester autonomes le plus longtemps possible.**

Un descriptif détaillé de l'offre de services et de son organisation se trouve dans le règlement de fonctionnement.



Attentif à chaque Résident

La Résidence Clairefontaine accueille les personnes âgées **uniquement autonomes** et de **plus de 60 ans**. Un certificat médical attestant de cette autonomie doit impérativement être fourni.

La Résidence Clairefontaine dépend du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'administration et son Président définissent les grandes orientations qui sont mises en œuvre par le personnel de la Résidence et votent le budget annuel de la Résidence ainsi que les tarifs des différentes prestations.

Pour se sentir comme chez soi !

Aucune caution n'est à verser lors de l'entrée à la Résidence.

■ Le loyer est calculé suivant l'avis d'imposition et est fixé par les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

■ Les Résidents peuvent aménager leur studio ou leur F2 à leur convenance, avec leur mobilier et leurs effets personnels.

■ Les logements sont tous équipés

d'un coin cuisine entièrement électrique.

■ L'entretien est à la charge du Résident qui peut également faire appel au service des personnes retraitées ou un autre organisme afin qu'une aide à domicile effectue cette tâche.

■ Un dispositif de téléalarme est installé dans chaque appartement.

■ **A noter : les animaux domestiques ne sont pas admis.**



Le personnel à l'écoute : pour vous assurer chaque jour un accompagnement personnalisé

■ La direction :

Elle est en charge de l'encadrement et de la coordination de l'ensemble des différents postes de la Résidence.

Elle se charge de l'admission et de la définition du projet d'accompagnement personnalisé. Elle peut également apporter son aide aux Résidents quand ils ont des démarches administratives à effectuer.

■ Le secrétariat :

Il assure l'accueil physique et téléphonique de la Résidence et la gestion administrative (loyer, télé-assistance, commande des repas).

■ L'animation, la restauration et les services généraux :

Un personnel qualifié est chargé de la restauration et de l'entretien ainsi que de l'élaboration du programme d'animations. Il gère aussi l'accueil le mercredi et les week-end.

A noter :

Les repas peuvent être livrés à domicile. Confectionnés par la Cuisine centrale de la Ville, ils doivent être commandés la veille à l'accueil au 01 64 94 32 29.



■ Prestations :

Deux coiffeuses et une podologue extérieures à la Résidence proposent leurs services sur rendez-vous.

■ Petits services :

La maintenance des parties communes (peinture, électricité, plomberie) et les petits travaux de dépannage et d'entretien dans les logements de la Résidence sont confiés à un agent technique qualifié.

■ Veille de nuit :

Le personnel se relaie du lundi au dimanche pour assurer la sécurité et la tranquillité des Résidents.

L'arrivée dans la Résidence, un moment important que nous privilégions

L'arrivée d'une personne à la Résidence est un choix qui lui appartient pleinement après avoir pris connaissance des modes de fonctionnement et accepté les différentes étapes de la procédure d'admission.

Première étape

Visite et prise de contact

A réception d'une demande d'information, la directrice invite la personne concernée à visiter la Résidence et lui explique son fonctionnement.

Cette première rencontre permet d'établir un lien, de connaître le parcours de vie, les motivations à vouloir entrer dans un logement-foyer et de s'assurer que la Résidence correspond bien aux attentes.

Afin de se familiariser avec son nouvel environnement, chaque futur Résident pourra, s'il le souhaite, participer aux animations organisées par la Résidence. Cette expérience lui permettra aussi de conforter ou pas son choix d'emménager dans l'établissement.



Deuxième étape

De l'accord à l'emménagement

Si la personne remplit les conditions d'admission, un dossier de candidature lui est remis. Une fois cette formalité accomplie, la personne intègre une liste d'attente et reçoit le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement afin qu'elle puisse étudier tous les points et demander des informations complémentaires si elle le juge nécessaire.

Si le dossier reçoit un avis favorable, un courrier du Président du CCAS est adressé au futur Résident. Un rendez-vous est alors fixé pour signer des documents administratifs et effectuer l'état des lieux du logement. **Une attestation d'assurance doit être impérativement fournie.**

Durant les six premiers mois de l'arrivée dans la Résidence, un accompagnement personnalisé est mis en place.

Les conditions de facturation

Le paiement des loyers s'effectue au plus tard le 10 du mois en cours par chèque, en espèces ou par prélèvement. Une quittance est remise à l'encaissement du loyer.

Une demande d'Allocation Logement (AL) peut être faite à l'arrivée dans le logement. La directrice de la Résidence peut apporter son aide à la constitution du dossier.

Le règlement des repas et de certaines des animations se fait auprès du secrétariat par chèque ou en espèces le jour même ou en début de mois.

La participation des Résidents à la vie de la structure

Un Conseil de la Vie Sociale a été mis en place au sein de la Résidence. Ses membres sont élus tous les trois ans. Tous les Résidents peuvent se présenter à l'élection.

Ce Conseil se réunit au moins trois fois par an pour échanger, émettre des avis et faire des propositions sur le fonctionnement de la Résidence (notamment sur l'organisation interne et la vie quotidienne, les activités, l'animation, les projets de travaux et d'équipement...).

Afin de préserver et de renforcer les liens sociaux, les Résidents sont invités à s'impliquer dans la vie de la Résidence au travers des activités proposées et à fréquenter les espaces communs. Leurs suggestions sont également les bienvenues.



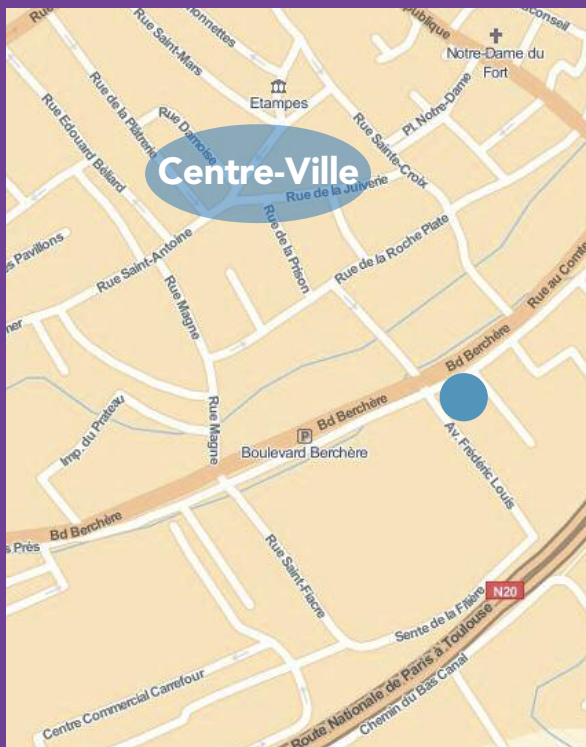
Infos utiles

■ **Service des Personnes Retraitées**
(aides à domicile, port de repas à domicile, Citadine).
19, promenade des Prés.
Tél. : 01 64 94 55 72.

■ **Centre municipal de soins infirmiers**
(injections, prises de sang, pansements, toilettes) 7j/7 sur prescription médicale.
19, promenade des Prés.
Tél. : 01 64 94 21 77

■ **Le Temps des Loisirs**
(activités manuelles, animations, repas festifs, sorties).
34, rue des Cordeliers
Tél. : 01 69 92 71 93

ETAMPES



RÉSIDENCE *Clairefontaine*

19, promenade des Prés
91150 Etampes

Tél. : 01 64 94 32 29

residence.clairefontaine@mairie-etampes.fr

Site Internet :
www.mairie-etampes.fr